

# Demande de licence de bingo de concession agricole

- Guide
- Formulaire de demande de licence
- Annexe A Déclaration du demandeur
- Annexe A.1 Déclaration des personnes liées au demandeur
- Frais, droits exigibles et contribution annuelle Paiement
- Aide-mémoire Documents à joindre à la demande de licence

## Guide

## Demande de licence de bingo de concession agricole

## Renseignements généraux

#### Principe général

Seul l'exploitant d'une concession louée auprès d'un conseil de foire ou d'exposition peut demander et obtenir une licence de bingo de concession agricole. La concession doit être louée auprès d'un conseil d'une foire ou d'une exposition désignée par la Régie des alcools, des courses et des jeux comme étant l'une de celles où un bingo peut être tenu.

On entend par « foire ou exposition », une manifestation où l'on présente des produits de l'agriculture ou de la pêche, ou encore, où les activités exercées se rapportent à l'agriculture ou à la pêche.

La licence de bingo de concession agricole permet de mettre sur pied et d'exploiter un bingo comportant plus d'une séance par jour, pendant la durée et dans les lieux de la foire ou de l'exposition désignée par la Régie. Le titulaire d'une licence de bingo de concession agricole peut remettre, à chaque tour de bingo, des prix dont la valeur totale n'excède pas 125 \$.

Les prix sont remis aux gagnants en biens ou en services.

La licence de bingo de concession agricole est valide pour la durée de la foire ou de l'exposition pour laquelle elle est délivrée.

De plus, l'exploitant d'une concession louée auprès d'un conseil de foire ou d'exposition ne doit avoir aucun intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence sont disponibles dans le site Internet à l'adresse : racj.gouv.qc.ca.

# Modalités de transmission de la demande

La demande de licence de concession agricole, les frais d'étude pour l'obtenir, les droits exigibles ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la demande, doivent être transmis à la Régie au moins soixante jours avant la date à laquelle le demandeur prévoit tenir la première séance de bingo.

#### **ATTENTION**

Le défaut de présenter une demande de licence de concession agricole dans le délai prévu par le *Règlement sur les bingos et modifiant le Règlement sur les systèmes de loteries* peut entraîner le retard de la première séance à être tenue.



## Instructions pour remplir les formulaires

#### Section 1

Identification de l'exploitant de la concession agricole

Cette section vise à identifier qui sera le détenteur de la licence et par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence. Le nom complet de l'exploitant de la concession agricole et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec lui, doivent apparaître au formulaire de demande de licence. L'exploitant de la concession agricole indique le numéro de dossier attribué par la Régie, lorsque connu, lequel numéro débute par le chiffre 14.

# A- Identification du demandeur

Si la demande est présentée par un individu (personne physique), celui-ci doit être majeur.

La demande peut également être présentée par une personne morale ou une société (deux personnes ou plus).

Dans tous les cas, l'annexe A – Déclaration du demandeur – et, le cas échéant, l'annexe A.1 – Déclaration des personnes liées au demandeur – doivent être jointes à la demande. Pour remplir ces annexes, veuillez lire les instructions de la section Annexes A et A.1 du présent guide.

# Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est octroyé par le Registraire des entreprises du Québec. Veuillez vérifier auprès du Registraire si l'exploitant de la concession agricole a l'obligation légale d'être inscrit au registre des entreprises. Si tel est le cas, vous devez déclarer ce NEQ: ce numéro de 10 chiffres débute soit par 11, 22 ou 33, selon la forme juridique qu'il utilise.

# B- Identification de la personne-ressource

La personne-ressource est la personne qui signe le formulaire au nom du demandeur et que la Régie contactera pour tout ce qui concerne la demande de licence. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.

Lorsque la demande de licence est présentée par une personne morale ou une société (deux personnes ou plus), une copie conforme de la résolution autorisant le signataire de la demande (la personne-ressource) à agir au nom de la personne morale ou de la société doit accompagner la demande si la personne-ressource n'est pas un administrateur ou un associé.

Lorsque le demandeur de la licence est un individu (personne physique) qui ne signe pas personnellement la demande, une copie conforme de la procuration écrite et signée par l'individu, autorisant un tiers (personne-ressource) à agir en son nom, doit être jointe à la demande de licence.

#### Section 2

Identification de l'adresse de correspondance Inscrire l'adresse où l'exploitant de la concession agricole désire recevoir sa correspondance si différente de la section 1A.

#### Section 3

Identification de la foire ou de l'exposition

Inscrire le nom de la foire ou de l'exposition, ses dates de début et de fin et le nom et l'adresse du lieu où les séances de bingo seront tenues. Cette information apparaîtra sur la licence.

#### Section 4

Description du bingo

Inscrire les dates ainsi que le nom et l'adresse du lieu où les séances de bingo auront lieu. Ces informations apparaîtront sur la licence.

#### Section 5

Déclaration

Le formulaire de demande de licence de bingo de concession agricole doit être signé et daté par le demandeur ou la personne autorisée par lui.

#### Annexes A et A.1

Déclaration du demandeur

Déclaration des personnes liées au demandeur Lorsque la demande de licence de bingo de concession agricole est présentée par une personne morale (par exemple : une compagnie, une société par actions, un organisme détenant des lettres patentes, etc.), la personne morale (annexe A) ainsi que tous ses administrateurs et, le cas échéant, ses actionnaires qui détiennent au moins 10 % des actions donnant plein droit de vote et ses autres dirigeants (par exemple : un directeur général, un gérant – annexe A.1) doivent faire une déclaration concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et leur absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Si la demande est présentée par une société (deux personnes ou plus), la société (annexe A), tous ses associés et, le cas échéant, ses autres dirigeants (annexe A.1) doivent faire une déclaration concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et leur absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Si la demande est présentée par une personne physique seule en affaires, l'annexe A doit être complétée par cette personne physique (annexe A) et, le cas échéant, par les autres dirigeants de l'entreprise (annexe A.1).

Avant de remplir l'annexe A.1, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a d'associés, d'actionnaires visés, d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants.

Chaque déclarant doit indiquer son adresse personnelle et sa date de naissance, le cas échéant.

Régie des alcools, des courses et des jeux Québec & &

# Demande de licence de bingo de concession agricole

#### **IMPORTANT**

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées. Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

Section 1 – Identification de l'exploitant de la concession agricole							
A Identific	cation du	demandeur				Ve	uillez remplir l'annexe A
Un inc	dividu (pe	rsonne physique)		ou	Une perso	onne morale Une	société (2 personnes ou plus)
Nom de l'individu	I	Prénom			Nom de la personne r	morale ou de la société (2 person	nes ou plus)
		Année Mois	laur Cav	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Date de naiss	I	OBLIGATO	Jour Sex	M F			
N° de dossier attr	ribué par la l	DOLOTICZ	vous un i	numéro d'ent jistraire des e	treprise entreprises?	Non Oui	le N° d'entreprise du Québec (NEQ)
B Adress	e du dem				<u> </u>		
Numéro, rue				Ville	e		Code postal
Téléphones	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N° de poste	Ind. rég. Cellulaire	
Adresse de courr	iel						
C Islamtific		la navaanna vaa					
C Identific	cation de	la personne-res	source		Prénom		
Numáro, ruo (si d	liffáranta da	l'adresse déclarée à la	soction 1A				
Numero, rue (si d	illererite de	i auresse deciaree a la	i section (A)				
Ville				Code postal	Adresse de co	urriel	
	Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Travail	N° de poste	Ind. rég. Cellulaire	
Téléphones							
Section 2	– Identifi	cation de l'adres	se de co	rrespondan	ce si différente d	e la section 1A	
Numéro, rue				Ville	e		Code postal
Castian 2	lala máifi	aatiam du liau da	la faire	an de l'evre	-:4: - ·-		
		cation du lieu de uffisant, joindre				t soin de bien l'identifie	r)
Nom du conseil d	le foire				-		
Numéro, rue				Ville	e		Code postal
Nom de la foire o	u de l'expos	ition					Ind. rég. N° de téléphone
Trom do la follo o	и истохрос	NIOTI					Ind. reg. It do tolophone
		Date de la foire	ou de l'ex	position :	An Du	née Mois Jour	Année Mois Jour
Section 4	– Doscrii	otion du bingo		·			
Dates de		Dates de	fin	Nom	ot adrosso du liqu	d'amusement public où le	os ságneos gurant liqu
Année M	ois Jour	Année Mois	s Jour	Non	et auresse uu neu	d amusement public ou le	es seances autont neu
	I						
	<u> </u>						
Commentaires :							
Section 5 -	- Déclara	tion de la personr	ne respon	sable de la d	lemande		
	clare que					et que les renseignement	s qui y sont fournis sont
		Nom et prénom (en le	tres moulées)			Date :	année mois jour

Régie des alcools, des courses et des jeux

Québec \* \*

# Annexe A – Déclaration du demandeur

## Licence de bingo de concession agricole

#### Consulter le guide.

Section A – Identification du dem	nandeur				
Nom de l'exploitant de la concession agricole					N° de dossier de la Régie
					14-
Section B – Identification des as plein droit de vote, d	sociés, des a des administr	actionnaires détenant a rateurs et des autres di	u moins 10 rigeants	% des actions de	onnant
Nom		Prénom			e statut : administrateur, onnaire ou autre dirigeant
Section C – Déclaration du dema	andeur				
1 Identification du déclarant					
Nom	Prénom		Date	de	Mois Jour Sexe:
Numéro, rue			naiss	ance OBLIGA	ATORE M F
Ville					Code postal
Ind. rég.	N° de poste	Ind. rég.			
Travail	'	Résidence	1		
coupable, au Canada, d'un acte pardon ou de réhabilitation relati 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 2  Oui  Set-ce que, au cours des 3 anné coupable d'une infraction à la <i>Loi</i> de ses textes d'application, pour	ivement à l'une 99, 100, 119 à à 273, 279, 27 436.1, 462.31, ées précédant sur les loteries	e des dispositions des ar à 121, 123, 127, 132, 13 79.1 à 282, 334, 342.1, , 463, 465 et 467.11 à 46 la date de la demande d s, les concours publicitaire	ticles 51, 52 6 à 139, 144 344, 346, 3 7.13 du Co de licence, v	2, 61, 76 à 78, 80 à 1, 145, 201, 202, 20 48, 349, 352, 355, de criminel ou d'un rous vous êtes reco	182, 83.02 à 83.04, 83.12, 06, 207(3), 209, 210, 212, 362, 367, 368, 380, 397, n équivalent à l'étranger?
Oui Non					
Est-ce que, au cours des 3 ann plusieurs licences délivrées en v ou des périodes totalisant 6 mois	ertu de la <i>Loi</i> :	sur les loteries, les conco			
Est-ce que vous avez un intérêt	dans une entr	reprise titulaire d'une lice	nce de four	nisseur en bingo?	
Oui Nom du titulaire de la licer		•			on
Nom du titulaire de la licer	ioe de louiriisseul	Diligo			
Signature					
Je, soussigné(e),nom présente déclaration sont exacts.	ı et prénom (en let	tres moulées)	déclare que	e les renseignemer	nts fournis dans la
Et j'ai signé,	signature			Date	année mois jour



## Annexe A.1 – Déclaration des personnes liées au demandeur

## Licence de bingo de concession agricole

#### Consulter le guide.

Section A – Identification de la personne liée

Avant de remplir, photocopier cette annexe en autant d'exemplaires qu'il y a d'associés, d'actionnaires visés, d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants déclarés à la section B de l'annexe A.

Nom						N° de dossier	de la Régie
						14-	
Section B – Déclaration de chac	une des perso	onnes liées déclaré	es à la s	ection B de	l'annexe A		
Le demandeur, tous les associés, t	•					dirigeants	
doivent <b>obligatoirement</b> remplir la	section B	,				3	
1 Identification du déclarant	D /			l	A /		
Nom	Prénom			Date de		Mois Jour	Sexe :
Numéro, rue				naissance	OBLIGA	AIOIRE	
Trainers, rue							
Ville							Code postal
							'
Ind. rég.	N° de poste	Ind.	rég.				
Travail		Résidence	ı				
2							
Est-ce que, au cours des 5 anné coupable, au Canada, d'un acte pardon ou de réhabilitation relati 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96,	criminel ou d' vement à l'une	une infraction somme des dispositions des	aire de d s articles	culpabilité po 51, 52, 61,	ur laquelle vo 76 à 78, 80 à	ous n'avez p 82, 83.02 à	eas obtenu de 83.04, 83.12,
219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 2	à 273, 279, 27	9.1 à 282, 334, 342	1, 344,	346, 348, 34	9, 352, 355,	362, 367, 3	68, 380, 397,
Oui Non							
Est-ce que, au cours des 3 anne coupable d'une infraction à la <i>Loi</i> de ses textes d'application, pour	sur les loteries,	, les concours publicit	aires et le	es appareils d			
Est-ce que, au cours des 3 ann plusieurs licences délivrées en v ou des périodes totalisant 6 moi	ertu de la <i>Loi s</i>	sur les loteries, les co					
Oui Non							
Est-ce que vous avez un intérêt	dans une entr	eprise titulaire d'une	licence	de fournisse	ur en bingo?		
Oui Nom du titulaire de la licer	nce de fournisseur	en hingo			No	n	
Trom du titulano do la fisor							
Ciamatuma							
Signature							
Je, soussigné(e),nom présente déclaration sont exacts.	et prénom (en lett	ires moulées)	décl	are que les r	enseignemen	ts fournis da	ans la
Et j'ai signé,	signature				Date	année	mois jour



## Frais, droits exigibles\* et contribution annuelle Paiement — 1er avril 2025

### Licence de bingo de concession agricole

Frais d'étude**						159 9	\$ (1)
Les <b>droits exigibles</b> pour la licence sont de 83 \$ par jour au cours duquel un bingo est mis sur pied et exploité pendant la foire ou l'exposition.	83 \$	X		ombre de jours où un bingo est tenu	=		\$ (2)
Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo***	mantant da la ligna (2	_ '	;	x 15 %	=		\$ (3)
Montant total à joindre – montants d	montant de la ligne (2	,	+ (	(2) + (3)	=		\$ (4)

<sup>\*</sup> Les frais et droits exigibles pour l'obtention d'une licence sont indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente.

<sup>\*\*</sup> Ces frais ne sont pas remboursables par la Régie.

<sup>\*\*\*</sup> La contribution annuelle à verser pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de 15 % des droits exigibles à payer pour la délivrance d'une licence. Cette contribution doit être payée en même temps que les droits de la licence et elle n'est pas remboursable par la Régie.

## Aide-mémoire

# Documents à joindre à la demande de licence de bingo de concession agricole

Formulaire de demande, annexe A et, le cas échéant, annexe A.1 dûment remplis
Coupon pour le paiement des frais d'étude, des droits annuels exigibles et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo*
Copie conforme de la résolution ou de la procuration autorisant la personne-ressource à agir au nom du demandeur si celle-ci n'est pas administrateur ou un associé du demandeur ou le demandeur lui-même

<sup>\*</sup> Ce coupon se trouve sur la dernière page.

	Paiement					
	Chèque   ibellez le chèque à l'ordre du mini ixpress	nistre des Finances.				
Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou no	nom de l'entreprise	Montant payé				
Numéro de la carte		Date d'expiration de la carte des courses et des jeux à prélever sur ma carte de (MMAA)  Date d'expiration des courses et des jeux à prélever sur ma carte de de montant indiqué ci-dess	crédit			

### Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse bingo@racj.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01 Montréal (Québec) H2Y 1B6

Régie des alcools, des courses et des jeux

Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 poste 82388 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)

Site Internet : racj.gouv.qc.ca